

## **Historique du parc de la Citadelle (Liège)**

Contexte : étude réalisée par l'asbl Homme et Ville en 2005 pour le compte de l'Echevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, Département Environnement, Espaces Publics, Plantations, dans le cadre du programme de restauration et de rénovation des parcs publics.

Etude sur l'histoire de sept parcs liégeois (Avroy, Boverie, Citadelle, Cointe, Square Emile Dupont, Jardin Botanique, Péralta) : synthèses historiques et analyse critique des ressources documentaires disponibles.

Date de création du document : janvier 2006.

Pas de mise à jour.

Nombre de pages : 11.

Auteurs du texte : Sylvie DELLOUE, Nathalie DE HARLEZ, Pierre FRANKIGNOULLE.

Recherches documentaires : Sylvie DELLOUE, Nathalie DE HARLEZ, Pierre FRANKIGNOULLE, Bénédicte MERLAND.

Chacune des synthèses contient les éléments suivants :

- 1) Chronologie des faits principaux (décisions, aménagements, constructions).
- 2) Evolution du contexte urbanistique du quartier (création, grands travaux, projets).
- 3) Eléments patrimoniaux remarquables du quartier proche.
- 4) Eléments patrimoniaux remarquables du parc.
- 5) Usages et pressions sociales.
- 6) Ressources documentaires.

Les n° B et I font référence à deux bases de données réalisées dans le cadre de l'étude (I= Iconographie, B = Bibliographie) consultables au GAR (Faculté d'Architecture de l'Université de Liège), **sur rendez-vous :**

[frederique.gouder@ulg.ac.be](mailto:frederique.gouder@ulg.ac.be)

Ou : (00 32) 4 341 81 20

Pour citer cette étude : « Etude historique sur sept parcs liégeois réalisée par l'asbl Homme et Ville pour l'échevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, 2006 ».

## **1) Chronologie des faits principaux** (décisions, aménagements, constructions)

Au XIII<sup>e</sup> siècle, des murailles munies de tours sont construites entre la porte de Sainte-Walburge et la Meuse. Une première Citadelle est construite au XII<sup>e</sup> siècle, puis démolie. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il est décidé par Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière de construire un fort à Liège, sur les hauteurs de Pierreuse. En 1671, les travaux donnent à la Citadelle la forme répandue d'un pentagone défendu par des bastions à chacun de ses angles. Les guerres de Louis XIV et les traités qui s'ensuivent provoquent : l'incendie de 1675, la démolition des 4 bastions principaux, les bombardements de la ville par Boufflers (1691), l'occupation de la Citadelle par les Hollandais, et une consolidation de la place par les Français, selon les directives de Vauban. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Citadelle est reprise par les Hollandais (1702) qui réalisent la « première citadelle hollandaise » : amélioration des fossés, construction de nouveaux bastions. En **1774**, une campagne de restauration est entreprise sous la direction de l'architecte Barthélemy Digneffe.

Dès **1816**, sur base des fondations anciennes, la « deuxième citadelle hollandaise » est édifiée, elle aussi sur un plan pentagonal, flanquée de cinq bastions d'angle.

Dans les années **1870-1890**, l'intérêt du site du point de vue de la défense de la région est débattu dans les milieux militaires et politiques. Emile Banning, notamment, plaide pour le démantèlement des forts de la Chartreuse et de La Citadelle, car trop proches de la ville. A la suite de la création d'une ligne de forts à distance plus éloignée de la ville (les 12 forts encadrant la région), la Citadelle est déclassée par arrêté royal le 8 juillet 1891 et ne jouera plus qu'un rôle de casernement. S'ensuit une phase de négociation entre les autorités nationales et communales sur

l'appropriation de ce site. Le 17 décembre 1894, un premier projet est présenté au Conseil communal (voir B-271) : il prévoit la transformation en parc public des terrains disponibles à la Citadelle, le projet d'un chemin de fer funiculaire de la rue Fond Saint-Servais au nouveau parc (voir plus bas), la création d'un nouveau boulevard de liaison entre le site de la prison et le parc (voir plus bas), et l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une zone de terrain « *afin de ménager des points de vue* ». Mais il faut attendre encore une dizaine d'années pour la finalisation des accords : c'est le 21 novembre 1904 que la convention avec l'Etat est ratifiée (approuvée par AR le 12 janvier 1905). Elle prévoit la cession d'une emprise de 15 hectares à la Ville, qui devra la convertir en un parc public dans un délai de trois ans et y ménager des voiries d'accès aux casernes. Diverses parties des anciens remparts sont conservées par l'Etat, ainsi qu'un terrain destiné à servir de plaine d'exercices.

La Ville se met à l'ouvrage dès **1906** : elle réalise le profilage du boulevard circulaire, puis l'annexion au parc du Bois Fabry (acheté en décembre 1906).

8 janvier 1908 : réception définitive des ouvrages de terrassements.

Mai 1908 : les empierrements et pavages de l'avenue et de la route militaire sont terminés. Les arbres datent de la même époque, ainsi que le chemin de deux mètres de largeur aménagé sur la crête du glacis.

En 1910, les co-contractants ne sont pas encore arrivés à un accord sur la délimitation des parties cédées, car celle-ci dépend de l'agrandissement de la plaine de Manœuvres à Droixhe. Finalement l'Etat ne conservera que le réduit central avec ses tenailles et les fossés qui l'entourent.

Les plans du parc sont l'œuvre d'Albert Mahiels <sup>1</sup>, ingénieur en chef des travaux de la Ville, continuateur de l'œuvre de H.G. Blondin.

---

<sup>1</sup> Né à Auvelais en 1843, est d'abord l'adjoint de Blondin, en 1876, puis le remplace en 1880. Va occuper la fonction pendant 28 ans, et s'occuper, entre autres, du projet de « Boulevard de circonvallation ».

Des boulevards soulignés d'un double alignement d'arbres (sans doute des tilleuls) sont créés en périphérie de l'ancienne citadelle pentagonale et de ses cinq bastions pleins ouverts à la gorge. De part et d'autre de ceux-ci, de vastes surfaces gazonnées traversées de sentiers, agrémentent les abords des vestiges de l'enceinte fortifiée ainsi que les zones comprises entre les boulevards et les anciens glacis. A cette époque, le site est déjà délimité au sud par une lisière arborée et quelques grands sujets rehaussent les surfaces gazonnées. Ces arbres, antérieurs aux plantations des boulevards, résultent sans doute d'une végétalisation naturelle et progressive du site après 1830 dont les plus beaux sujets ont été maintenus pour agrémenter les nouvelles promenades.

Pendant la Grande Guerre, la Citadelle retrouve une activité militaire. Dans la nuit du 5 au 6 août **1914**, la ville est soumise à d'intenses bombardements. Le 6, un drapeau blanc est hissé au sommet de la Citadelle sur ordre du major Echtein qui agit seul, et à l'insu de général Lemans. Dès leur prise du fort, les Allemands pointent les canons vers la ville et menacent de la bombarder si les autres forts de Liège ne capitulent pas. Cette menace n'est pas mise à exécution. Pendant la guerre, la Citadelle est utilisée par l'occupant comme caserne et comme poste d'observation : ils construisent une tour-belvédère. D'autres bâtiments servent de camps d'internement. Lorsqu'ils abandonnent le site (suite à l'armistice du 11 novembre 1918), on y retrouvera plusieurs centaines de prisonniers vivant dans des conditions horribles. Gobert en 1924 : *« Délivrés du cauchemar de cette effroyable guerre, espérons que la Citadelle conservera définitivement l'air de gaieté, le caractère champêtre, patriarcal, réjouissant et hygiénique que les autorités gouvernementales et communales dans une noble intention ont voulu lui attacher pour la satisfaction et le bien-être de la population liégeoise »* (Gobert, tome 1, pp. 570-571).

En mars 1921, la Commission des Monuments et des Sites reconnaît à l'enceinte pentagonale, y compris le grand fossé qui la contourne, un mérite artistique et archéologique qui motive son admission dans la troisième classe des édifices publics dignes de conservation.

En **1923-1925**, une maladie ravage les ormes : on en abat 51 dans le parc.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Citadelle ne tient pas de rôle militaire, mais de nombreux événements tragiques s'y déroulent qui sont rappelés par l'Enclos des Fusillés. Ce lieu est en effet la dernière prison de nombreux résistants.

Le 4 septembre 1944, le drapeau belge flotte à nouveau sur les bâtiments.

En **1961**, le site est repris dans l'« Inventaire des Sites » réalisé par l'Administration de l'urbanisme (voir B-351) en raison de son intérêt esthétique et touristique : « *Le haut coteau garni de vergers, de prairies et de bosquets qui s'étend au pied de la Citadelle et qui constitue le fond de décor classique de la ville-vues plongeantes que l'on découvre de la route de ceinture de la Citadelle sur l'agglomération liégeoise et les collines voisines* ».

En janvier 1967 (A.R. du 20 janvier 1967), la CAP (Commission d'Assistance Publique) se rend acquéreur de la Citadelle. Achevé et mis en service en 1981, le nouvel hôpital, en forme de double H, s'articule sur les grands espaces verts qui occupent l'emplacement des anciens fossés, demi-lunes et glacis aujourd'hui disparus. Début 1971, s'achève la démolition des anciens bâtiments militaires. A ce moment, il est acquis que les remparts seront conservés.

**2) Evolution du contexte urbanistique du quartier** (création, grands travaux, projets)

Lors de la première présentation du projet de parc au Conseil communal (décembre 1894, B-271), deux projets (finalement non réalisés) sont prévus : un boulevard d'accès au site, et un funiculaire.

Le premier, démarrant près de la prison Saint-Léonard à hauteur de la rue du Nord (actuelle Rue des Déportés), aura une longueur de 1,6 Km et serpentera dans la montagne à flanc de coteaux. Après avoir fait un coude à hauteur de la tête du tunnel du chemin de fer, il montera vers Herstal jusqu'au-dessus de la houillère du Bâneux où il atteindra le plateau avant de faire un nouveau coude pour revenir vers la Citadelle en suivant la pente naturelle de la crête et en traversant le bois Fabry <sup>2</sup>. En 1903 (voir B-364 et B-365), on apprend que dans l'arrêté royal relatif à l'aménagement de la Citadelle, ce projet d'avenue n'est finalement pas repris <sup>3</sup>. Les boulevards actuels, plus au nord, (Ernest Solvay, Hector Denis) ne sont finalement que le reliquat de ce projet qui peut aussi être inscrit dans le projet plus vaste de « boulevard de circonvallation » (voir synthèse Cointe).

L'autre projet non exécuté <sup>4</sup>, celui du funiculaire, est conçu comme le prolongement du tramway vicinal de Wihogne à Sainte-Walburge. La gare inférieure doit être établie rue Fond Saint-Servais (à côté de l'église). Constitué de deux voies d'une pente de maximum 16 %, le funiculaire arrive à l'intersection des rues Pierreuse et Montagne Sainte-Walburge. Cette double voie traverse les terrains des hospices civils et les 200 premiers mètres sont en tunnel. Le système du funiculaire est

---

<sup>2</sup> Un chemin à lacets pour piéton est également prévu, partant du nouveau boulevard à hauteur du chemin de fer, il est tracé presque à côté des anciens escaliers dix des Six cents Degrés :

<sup>3</sup> Lors de la première présentation du projet (décembre 1894), il est également indiqué que son exécution est subordonnée à la cession gratuite par les propriétaires intéressés des terrains nécessaires, et au paiement par eux de tous les travaux de voirie.

<sup>4</sup> En 1904, au moment de l'adoption de la convention définitive avec l'Etat, on apprend que Mr Charles Bovy a été déclaré concessionnaire du chemin de fer funiculaire par arrêté royal du 15 avril 1902, installation qu'il doit établir dans les 4 ans. Il n'est plus question d'un départ de la rue Fond Saint-Servais, mais bien de la rue Hors-Château.

explicitement inspiré de celui de la Croix-Rousse à Lyon. Grâce aux deux voies, pendant qu'un wagon monte, l'autre descend, et étant reliés par des câbles, le poids du wagon descendant facilite la montée de l'autre. A noter : le funiculaire serait accessible aussi bien aux piétons qu'aux voitures.

### **3)Eléments patrimoniaux remarquables du quartier proche**

### **4)Eléments patrimoniaux remarquables du parc**

#### a. Bâtiments à l'intérieur du parc

**Ancien fort de la Citadelle** (boulevard du Quatorzième de Ligne et boulevard du Deuxième Lanciers) : longs murs de fortification intégrant des casemates, des puits et des vestiges de courtines, en brique avec chaînages d'angle en pierre de la 1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, éléments relevant de la « deuxième citadelle hollandaise » reconstruite à partir de 1816.

**Hôpital de la Citadelle** : édifié au début des années 1970 sur les terrains acquis par le Centre Public d'Aide sociale à l'Etat, après autorisation par arrêté royal du 20 janvier 1967.

#### b. Eléments construits

Aménagé sur le terre-plein du bastion nord de l'ancienne forteresse, **enclos des Fusillés** dont l'entrée est annoncée, dans la face nord, par un portail en moellons de grès - vestige de l'ancienne muraille - percé d'un passage carrossable en plein cintre fermé par une grille. On y accède par un chemin bordé de barrières aménagé sur un comblement transversal des anciens fossés.

A l'extrémité nord du boulevard du Douzième de Ligne, chalet de bois.

c. Eléments artistiques

Au sud de l'enceinte, en bordure du boulevard du Quatorzième de Ligne, **Monument du Quatorzième de Ligne** : haut édifice en pierre dessiné par l'architecte J. Whatelet et sculpté par E. Falise, millésimé 1932. Le monument qui forme point de vue sur la ville comprend un obélisque en pierre de grand appareil sculpté d'un buste humain sur le biseau sud (côté ville) et conforté au sol par deux épaulements de même nature. Deux étroits escaliers, constitués d'une suite de volées convergentes implantées dans le prolongement sud du monument, dévalent l'ancien glacis dominant la rue du Péri.

Table d'orientation placée par le Touring Club de Belgique (sculpteur Georges Lambert).

A l'extrémité sud du boulevard du Douzième de Ligne, **Monument du Douzième Régiment de Ligne** : construction polygonale en dalles de pierre calcaire dotée de trois faces sculptées (façade est légèrement plus haute) et d'une quatrième (au l'ouest) portant la dédicace : « A ses enfants tombés au champs d'honneur / 1914-1918 / Ce régiment s'est distingué entre tous par sa vaillance au cours de la campagne passée / Albert ».

d. Eléments végétaux

Seul un copalme (*Liquidambar styraciflua*) est cité sur la liste des Arbres remarquables. Il se trouve à proximité du bastion des Fusillés.

Pourtant les arbres du parc sont souvent très beaux et généralement en bon état phyto-sanitaire. Une grande variété de ligneux trouve sur le site un espace favorable à un développement harmonieux. Un mélange subtil de feuillus et de conifères diversifie les textures de feuillage et les teintes de verts. Souvent plantés en situation isolée, les arbres se développent dans des configurations optimales. Les espaces gazonnés mettent le végétal ligneux en valeur.

Quelques très beaux sujets de conifères ajoutent des nuances dans les textures et coloris de verts. Cèdres, mélèzes, ifs, pins se déclinent en plusieurs variétés. De longues allées bordées d'arbres structurent le parc en procurant d'importantes zones d'ombre. Les routes qui cernent le site de l'ancienne citadelle sont, elles aussi, bordées d'arbres, des platanes pour la plupart. Les alignements sont incomplets et des sujets ont parfois été replantés dans les espaces laissés libres. Il s'agit de tilleuls et, ponctuellement, de marronniers qui bordent le Boulevard du 3<sup>e</sup> d'Artillerie.

On remarque que de nouvelles plantations ont été effectuées un peu partout dans le site, comme si les surfaces gazonnées réclamaient impérativement d'être complétées de ligneux. C'est ainsi que l'on trouve de jeunes arbres isolés autour des remparts de la citadelle, chaque fois que la superficie libre le permet. On regrette le manque de cohérence de ces nouvelles plantations.

Les plantes à fleurs, arbustes ou vivaces sont localisées à certains endroits choisis pour leur visibilité (proche d'un monument ou élément architectural ou encore en bordure de voirie). On en trouve notamment à proximité du monument du Douzième Régiment de Ligne (Hortensias). Des corbeilles de fleurs annuelles sont mises en place ici et là, le long des

voiries ou à proximité d'éléments architecturaux comme l'enclos des Fusillés.

Mis à part quelques massifs arbustifs, on remarque une nette prédominance de la strate végétale arborée (grands arbres).

Entre la rue des Glacis et le boulevard du 3<sup>e</sup> Génie, le vaste talus est occupé par des plantations en lignes d'arbres, principalement de hêtre vert (*Fagus sylvatica*), formant un couvert important. Malgré la diversité de développement des sujets et le caractère incomplet des alignements, l'ensemble présente toujours une structure lisible dans l'espace.

e. éléments aquatiques

Aucun.

f. Revêtement de sol

Généralement revêtus de gravier fin, les chemins présentent un aspect uniforme. Les accès routiers sont en enrobé (asphalte), parfois bordé d'un filet d'eau en pavés de porphyre. Les aménagements plus récents ou en cours de finition sont réalisés dans des matériaux qui accusent un aspect plus mécanique et industriel (éléments en béton) qui correspondent à des impératifs fonctionnels et économiques et pas du tout esthétiques ou historiques.

On apprécie la hiérarchie des circulations piétonnes matérialisée par différentes largeurs de chemins. La diversité de ces cheminements permet des variations dans le rythme de promenade soit en périphérie du parc soit à l'intérieur des îlots plantés. Les chemins les plus larges répondent à l'ampleur des espaces ouverts.

g. Mobilier urbain et éclairage

Le mobilier urbain du parc de la Citadelle est en général d'une esthétique dépouillée et sans recherche particulière. Les bancs, comme les luminaires ou encore les poubelles sont de conception contemporaine, et leurs principales qualités sont la simplicité, la solidité ou robustesse et la fonctionnalité.

Au détour d'une allée, on a pourtant retrouvé un banc identique à ceux du Jardin botanique (banc vert dont le piétement en métal a la forme d'un serpent).

La signalétique (panneaux de rue) est à l'image des autres éléments de mobilier, c'est-à-dire fonctionnelle.

h. Infrastructures diverses (de sport, de loisirs)

Il n'existe pas d'équipement de jeux pour les enfants, mais les vastes pelouses constituent un terrain privilégié pour les activités sportives (jeux de ballon, par exemple) tandis que la structure du site, avec son boulevard périphérique, est particulièrement appréciée des joggeurs et des cyclistes.

i. Perceptions internes et externes (vues et perspectives)

Cet espace vert est très ouvert sur les quartiers voisins, l'hôpital notamment et les limites du parc ne sont matérialisées à aucun endroit. Il n'y a pas de réelle entrée du parc et sa composition paysagère des sentiers de promenade et des massifs végétaux est traversée par les voies de circulation automobile occupant les boulevards. Les Boulevards du 12<sup>e</sup> de Ligne et du 3<sup>e</sup> d'Artillerie coupent littéralement le parc de part en part.

De manière générale, l'importance des espaces ouverts permet des vues longues cadrées par les îlots arborés.

Le long de la rue Montagne Sainte-Walburge, quelques massifs arbustifs ferment les vues vers le bâti voisin. Un talus important forme la limite du parc en surplomb de la rue des Glacis. Depuis le boulevard du 3<sup>e</sup> Génie, des vues larges plongent sur les façades des maisons tandis que, depuis la voirie basse, les alignements de grands arbres et le dénivelé important ferment les vues vers le parc.

#### 5) **Usages et pressions sociales**

Ce parc est essentiellement un espace de promenade. Les larges allées accessibles à tous les types de promeneurs (piétons, poussettes et voitures d'enfants, fauteuils roulants,...) et ne présentent pas d'obstacle tels qu'escaliers ou pentes trop fortes. La circulation à vélo est agréable dans les allées ombragées (boulevard du 12<sup>e</sup> de Ligne et boulevard du 3<sup>e</sup> d'Artillerie).

Le public qui fréquente ce parc est très diversifié. Il s'agit non seulement des riverains, mais aussi un public en relation directe avec l'hôpital (malades, visiteurs, personnel, ...). Les détériorations occasionnées par le vandalisme (les tags, par exemple) sont plutôt rares. Sans doute, le manque de recoins cachés ou isolés contribue-t-il au relatif respect du site.

L'importance de l'hôpital de la Citadelle entraîne une circulation automobile intense. En journée, toutes les rues et les boulevards adjacents sont encombrés de voitures en stationnement. Plusieurs voiries sont par ailleurs actuellement en travaux. L'omniprésence des véhicules sur le site ne permet pas de l'apprécier pleinement en tant que parc d'agrément.

Les belles journées d'été, les larges espaces ouverts gazonnés sont des terrains de jeux pour les enfants. Ceci occasionne par endroits quelques dommages au gazon. De même, quelques jeunes plantations résistent mal aux agressions maladroites des joueurs de ballon.

Les aménagements de l'hôpital et de ses espaces d'accompagnement (accès, parkings, infrastructures d'accueil) ont profondément modifié la structure du parc qui a été phagocyté par les nombreuses voies d'accès. On souhaiterait que les parties du parc préservées soient isolées de ces nouvelles infrastructures, en particulier la zone très arborée au nord, comprise entre le boulevard du 3<sup>e</sup> d'Artillerie et l'hôpital.

S'il est évident que les impératifs de la circulation automobile supplantent le souci de préserver le parc et ses richesses dendrologiques, les nombreuses replantations témoignent toutefois de la volonté de conserver cet espace vert et de le pérenniser. Il serait certainement intéressant de mener une réflexion globale sur la compatibilité des nombreuses fonctions co-existant sur le site en tenant compte de la qualité des structures paysagères en place.

## **6) Ressources documentaires**

a) Iconographiques (base I) voir : I-5, I-61, I-63, I-64, I-65, I-74, I-83, I-84, I-86, I-87, I-101, I-148, I-151, I-152, I-154, I-156, I-157, I-158, I-159, I-160, I-163, I-164, I-165, I-166, I-167, I-169, I-170, I-171, I-172, I-173, I-174, I-175, I-178, I-179, I-180, I-183, I-202, I-205, I-206, I-210, I-212, I-225, I-228, I-234, I-235, I-241, I-242, I-274, I-275, I-281, I-283, I-284, I-285, I-286, I-359, I-372, I-391, I-503, I-504, I-505, I-506, I-507, I-508, I-509, I-519, I-528.

b) Bibliographiques (base B) voir B-95, B-96, B-119, B-125, B-127, B-131, B-153, B-156, B-162, B-164, B-268, B-269, B-271, B-289, B-290, B-291, B-292, B-297, B-302, B-303, B-304, B-307, B-328, B-336, B-364, B-365, B-404, B-409, B-453 .

c) Contacts utiles (associations, collectionneurs)